Mme Dominique Orliac. Madame la ministre, je souhaiterais évoquer un sujet récurrent et essentiel en matière d'accès aux soins pour nos concitoyens, sujet qui, en outre, les inquiète particulièrement : la santé visuelle.

Le délai d'attente pour un rendez-vous chez un ophtalmologue est aujourd'hui de l'ordre de 111 jours. Or, l'allongement des délais d'attente serait la première cause de renoncement aux soins. C'est dire l'impérieuse nécessité de prendre les mesures qui s'imposent.

Plusieurs pistes ont été évoquées et nous saluons votre volonté de mettre en œuvre un vaste plan Santé visuelle, pour répondre aux enjeux de notre système de soins.

D'ici à 2020, en effet, on estime de sept à huit millions le nombre d'actes nécessaires qui ne pourraient être réalisés. Le syndicat national des ophtalmologistes estime que quatre millions d'actes pourraient être absorbés par ce que l'on nomme le « travail aidé ».

Bien évidemment, la participation d'optométristes, comme cela fut évoqué un temps, aurait été inadaptée dans le dépistage des affections oculaires car cela les aurait placés en position de prescripteur vendeur, ce qui n'était pas souhaitable.

L'indispensable réforme devrait passer notamment par la coopération renforcée avec les orthoptistes – formés dans les services d'ophtalmologie – et, donc, par la généralisation sur le plan national de la délégation de tâches entre ophtalmologistes et orthoptistes, comme cela est actuellement expérimenté dans les Pays de Loire.

Je sais que vous souhaitez aller en ce sens, madame la ministre, et je salue cette volonté, mais nous attendons l'arrêté qui permettra de généraliser cette expérimentation.

Nous pouvons aller plus loin et tenter d'anticiper les enjeux de demain avec tous les acteurs qui sont disposés à agir pour mieux répondre aux besoins des patients et réduire les délais d'attente.

Je pense, notamment, au développement d'une formation de secrétaire assistante à qui certaines tâches pourraient être déléguées, à l'attribution de moyens supplémentaires pour les écoles d'orthoptie et, également, à la mise en œuvre du statut de société d'exercice libéral pour les orthoptistes qui souhaitent exercer en libéral.

Madame la ministre pouvez-vous nous faire connaître vos intentions sur ce sujet d'importance ?